



**SOCIETE FRANÇAISE DE THERMIQUE
SOCIETE FRANÇAISE D'ACOUSTIQUE**



Journée Thématique organisée par
F. Lanzetta et P. Lotton

Vendredi 10 Décembre 2010 à 9h30

(Accueil à partir de 9h)

à

Espace Hamelin, 17 rue Hamelin, Paris 16 (métro Boissière ou Iéna)

***Machines thermoacoustiques :
contribution au développement durable***

Cette journée thématique, co-organisée par la Société Française de Thermique et la Société Française d'Acoustique, réunira des chercheurs, des ingénieurs de l'industrie et des organismes de recherche publiques dont les activités concernent le développement et l'utilisation de machines thermoacoustiques. Les thèmes abordés pourront concerner la cogénération thermoacoustique, la récupération de chaleur basse température, la réfrigération (sans HCFC), les projets en cours (ANR, PIE, autres). La journée se déroulera sous la forme de communications orales de 30 minutes (discussion comprise). Une table ronde clôturera la journée.

Contacts :

François Lanzetta (francois.lanzetta@univ-fcomte.fr)
Institut FEMTO-ST, Département ENISYS, CNRS UMR
6174
Parc technologique 2 avenue Jean Moulin
90000 Belfort
Tél : 03 84 57 82 00 ; Fax : 03 84 57 00 32

Pierrick Lotton (pierrick.lotton@univ-lemans.fr)
Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine
LAUM UMR CNRS 6613
Université du Maine, Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans cedex 09

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à: *Secrétariat SFT*

ENSEM – BP 160 – 54504 Vandoeuvre Cedex - (fax : 03 83 59 55 44)

Nom Prénom

Organisme

Adresse

.....mail :.....

*o conférencier.

*o membre SFT à titre individuel.

*o membre adhérent à la SFT par l'appartenance à :
(cachet et signature de la société adhérente)

*o non-membre de la SFT

désire s'inscrire à la journée d'étude SFT du 10 décembre 2010
conférencier : 40 Euros membre SFT : 80 Euros non-membre : 150 Euros
(ce prix inclut le repas de midi qui est organisé sur place, les pauses et les textes)

*o ci-joint le règlement par chèque à l'ordre de la *Société Française de Thermique*

*o je demande à ma société de vous adresser un bon de commande correspondant à cette inscription.

L'inscription est considérée comme acquise et comme due dès lors du renvoi de ce bulletin au secrétariat SFT .

(* rayer les mentions inutiles)

Signature :

Le repas ne peut être garanti qu'aux personnes s'inscrivant au moins 10 jours avant la rencontre